



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT

1 - PRESENTATION :

Le championnat du monde VTT des uniformes est proposé, conformément au règlement de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) sauf mention spéciale. Son organisation est prise en charge par le CSLG ARDECHE (Gendarmerie Nationale). Il se tiendra **du 30 septembre au 02 octobre 2024** sur les communes de BOURG ST ANDEOL et ST MONTAN en Ardèche (France)

2 Epreuves sont proposées : XCO et XC Marathon ainsi qu'un classement par équipe au total des 2 épreuves (voir règlements détaillés).

2 - PARTICIPATION :

Les championnats du monde VTT des uniformes sont ouverts aux actifs, réservistes, volontaires et retraités des corporations suivantes :

- Pompiers
- Gendarmes
- Militaires Armée de Terre
- Militaires Armée de l'Air
- Militaires Marine
- Policiers Nationaux
- Policiers Municipaux
- Agents de l'administration pénitentiaire
- Douaniers
- Agents de sécurité armés (FLS, RATP, SNCF)

Les championnats ne peuvent être disputés que par des personnes exerçant les professions suscitées (sur présentation de justificatif), n'étant pas dans une équipe nationale, ni dans une équipe élite et n'ayant pas de points UCI pour la saison en cours. Il n'existe aucune exigence de qualification régionale et/ou nationale. Les équipes nationales de fédération ou corporations sont interdites.

Les coureurs doivent avoir présenté à toute personne habilitée à les contrôler, les documents suivants:

- a) la **licence de la FFC ou fédération étrangère affiliée à l'UCI** établie pour la saison en cours le cas échéant,
- b) le certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition **si non mentionnée sur la licence datant de moins d'un an à la date de l'épreuve**, (si pas de licence)
- c) le **justificatif d'appartenance à l'un des corps** avec signature de la hiérarchie et tampon officiel. Modèle joint à la fiche d'inscription.

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 18 ans et plus (nés en 2006 ou avant). Chaque compétiteur certifié bénéficiant d'une couverture sociale, voire d'une assurance santé complémentaire valide le(s) jour(s) de l'événement. En cas de blessure, les candidats à la participation sont exposés à des transferts notamment héliportés qui ne font pas nécessairement l'objet de remboursements par les contrats susnommés. L'organisation vous couvre en cas d'accident et n'est en aucun cas gage de votre aptitude à prendre part à la course, elle ne peut donc se substituer à votre licence ou votre certificat médical.

3 - INSCRIPTION :

Engagements en ligne sur le site de la plateforme d'inscription Chronospheres.

Frais d'inscription :

- XCO : 30.00€
- XCM : 30.00€
- CLASSEMENT PAR EQUIPE : GRATUIT

Clôture des inscriptions : Les inscriptions sont clôturées au plus tard **le 01 septembre 2024**.

Les numéros de dossards sont attribués par ordre d'enregistrement dans la catégorie du participant, la date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

Transfert d'inscription : L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage lors du Championnat du Monde VTT des Uniformes dès lors qu'elle en aurait connaissance.

4 - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMPETITION :

Modification de l'épreuve : Tout événement susceptible de nuire à la sécurité des participants (météorologique ou autre), peut donner lieu à une modification de tout ou partie de l'épreuve. Les concurrents en seront avisés dans les meilleurs délais.

Annulation de l'épreuve : Si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

Conditions particulières : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage ou tout autre motif lié à la bonne marche de l'organisation...). Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles...). Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation.

5 - DROIT À L'IMAGE :

En participant à l'épreuve les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre de la course, en vue d'une exploitation sur des supports de communication

et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour. Les participants sont informés de ce que : – le jour de l'Évènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage – ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs – Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses. L'inscription à la course implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

6 - LITIGES ET RÉCLAMATIONS :

Toute infraction constatée par un contrôleur ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité, voire la disqualification du concurrent mis en cause.

2 types de réclamation sont recevables :

- Rapport de contrôleur de course
- Autocontrôle : Il garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes dont la liste figure dans la liste des pénalités

Les réclamations doivent faire l'objet d'un écrit remis au Secrétariat Général de course dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant obligatoirement : - résumé et croquis de l'incident, - position sur le parcours, - évaluation du temps gagné et autres commentaires relatifs à la faute relevée

Le Jury est composé par : - un athlète et le Directeur de Course.

Le Jury règle le différend dans les délais les plus brefs en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause est entendu par le Jury. La décision du Jury est sans appel.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement de l'épreuve.

7 - ESSAIS LIBRES :

Les tracés du Championnat du monde VTT des Uniformes 2024 sont accessibles aux risques et périls, et sous l'entière responsabilité des concurrents durant la période précédant la compétition.

8 - ACCUEIL, CONTROLE ADMINISTRATIF :

Les plaques et dossards de course seront à retirer lors des créneaux et lieux officiels communiqués sur le site internet <https://mondeuniformesvtt.wixsite.com/2021>

Un concurrent n'est considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci.

Les concurrents doivent être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur pièce d'identité, leur licence ou leur certificat médical ainsi que leur justificatif d'appartenance à l'une des professions concernées par le championnat. En contrepartie, l'organisateur leur remet leur dossard et une plaque de guidon.

9 - MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Pour être admis aux classements des catégories, les vélos admis au contrôle technique doivent être du type VTT. Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

10 - OBLIGATIONS SPORTIVES :

Les conditions particulières de course (notamment sur le XC Marathon) portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins*

() Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande et à partir de la procédure suivante : Espace temps entre le 1er appel au N° de secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de Secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site)*

11 - SECURITE ET ASSISTANCE :

Numéro de secours : Lors du briefing, au moins 1 numéro d'appel de secours, qui permet de lancer une alerte précise pour secourir un concurrent blessé vous sera remis. L'autre option est d'appeler directement le 112, le 15 ou le 18.

Sécurité et secours terrain : Elle est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes médicaux composés de secouristes, bénévoles, Contrôleurs, Signaleurs, vêtus d'un t-shirt et d'un badge reconnaissable.

Contrôle antidopage : Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Tout contrôle positif entraînera une disqualification immédiate.

12 – ASSURANCE :

La pratique du VTT en général et plus particulièrement en compétition constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant au CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain escarpé et accidenté présentant des montées intenses et des descentes techniques et rapides.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation de son épreuve, et de tous les participants à cette dernière. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

Individuelle accident : Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance Individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFC, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'épreuve, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive

(type licence FFC par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de leur participation à ce type d'épreuve.

Domage matériel : Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organismes pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organismes pour tout dommage causé à leur équipement.

13 – ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au Championnat du monde VTT des Uniformes 2024 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs du Championnat du monde VTT des Uniformes 2024 se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT DU XCO

Mardi 01 octobre 2024 :

A - Lieu de la compétition : Sur la commune de BOURG SAINT ANDEOL (07) au sein du Ball Trap. Le circuit proposé est physique et ludique. Le circuit se compose de plusieurs boucles de 5km environ (nombre de tours définis par la catégorie), le dénivelé est environ de 150 mètres de D+ par tour. Le départ/arrivée se fera au niveau du parking du chalet du Ball Trap. (Fléchage dans le domaine du Ball Trap)

B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « XCO »

- Le championnat du monde de VTT des uniformes 2024, se déroulera selon le tableau ci-dessous :

	1^{ère} épreuve	2^{ème} épreuve
Catégories	Juniors, Féminines et Masters Hommes 3 - 4 -5	Séniors Hommes et Master Hommes 1-2
Rassemblement et contrôle technique	09H50*	13H20*
Départ	10H00*	13H30*
Nombre de tours	4 tours*	5 tours*

***l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de tours et l'horaire des départs**

Tous les coureurs doublés (ayant un ou plusieurs tours de retard sur le coureur en tête) seront contrôlés par un arbitre qui suit la course (il notera les numéros de dossards des doublés par ordre chronologique suivant le moment du dépassement, il en informera le juge à l'arrivée ou au passage sur la ligne d'arrivée). Tous les coureurs doublés seront arrêtés dès que le premier de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée. Ils seront classés selon les tours effectués. Le temps de course sera compris entre 1h30 et 1h45 maximum pour le premier de chaque catégorie.

B1 – Catégories d'âge :

Catégories	Agés	Années de naissance
<u>Juniors femmes</u>	18 – 19 ans	2005 à 2006
<u>Séniors femmes</u>	20 – 29 ans	1995 à 2004
<u>Masters 1 femmes</u>	30 – 39 ans	1985 à 1994
<u>Masters 2 femmes</u>	40 ans et +	1984 et avant
<u>Juniors hommes</u>	18 – 19 ans	2005 à 2006
<u>Séniors hommes</u>	20 – 29 ans	1995 à 2004
<u>Masters 1 hommes</u>	30 – 39 ans	1985 à 1994
<u>Masters 2 hommes</u>	40 – 49 ans	1975 à 1984
<u>Masters 3 hommes</u>	50 – 59 ans	1965 à 1974
<u>Masters 4 hommes</u>	60 – 69 ans	1955 à 1964
<u>Masters 5 hommes</u>	70 ans et plus	1954 et avant

B2 - Equipement Individuel :

Casque, VTT en parfait état de marche, tenue cycliste adéquate. VTTAE non autorisés.

B3 - Contrôle des arrivées :

Le contrôle s'effectuera au moyen des puces électroniques (par des arbitres). Le chronométrage et le classement manuel pourront être utilisés dans le cas d'une panne des moyens électroniques et / ou informatiques.

B4 - Respect de l'environnement et ravitaillement

Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement. Aucun rejet d'emballages ou de détritux sur le parcours ne sera admis. Les coureurs pourront être ravitaillés tout au long du parcours de manière autonome. Le **non-respect** de l'environnement sera sanctionné par le jury, avec disqualification des concurrents concernés, lors de la mise en grille, chaque coureur devra présenter ses barres et gels sur lesquels il aura préalablement inscrit son numéro de dossard.

B5 - Réparation et aide extérieure :

- Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs.
- Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

C – Classements :

Le temps réalisé, permettra d'établir le classement de chaque catégorie. Un titre et un maillot de « Champion du Monde VTT des Uniformes » sera décerné aux catégories suivantes :

- Juniors Femmes
- Juniors Hommes
- Séniors Femmes
- Séniors Hommes
- Masters 1 Femmes
- Masters 2 Femmes
- Masters 1 Hommes
- Masters 2 Hommes
- Masters 3 Hommes
- Masters 4 Hommes
- Masters 5 Hommes

Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés.

Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera classé à "x" tour(s) du premier.

Il n'y a pas de nombre de coureurs minimum par catégorie pour décerner le titre de « Champion du Monde VTT des Uniformes XCO 2024 ».

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'épreuve, mardi 01 octobre 2024 à 12H00 pour la course 1 et 15h30 pour la course 2 au Ball Trap.

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que les concurrents doivent se présenter, en tenue cycliste (sauf cas de force majeure) et au complet (pour les équipes).**

Toute absence non autorisée par l'organisateur sera considérée comme abandon de titre, de récompense et entraînera un déclassement.



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT DU XC MARATHON (XCM)

Mercredi 02 octobre 2024 :

A - Lieu de la compétition :

Le départ et l'arrivée se feront au niveau de la place du Poulallé sur la commune SAINT MONTAN(07) (Fléchage dans la ville). Ce format met à l'honneur des qualités d'endurance, de gestion d'effort et de technique. Le format de cette épreuve la rend unique, puisqu'elle associe compétition, convivialité et esprit d'équipe. Le parcours est tracé sur des sections variées, alternant montées et descentes, pistes et singles track. Il vous permettra de profiter des plus beaux paysages de la garrigue sud Ardéchoise.

Le circuit d'une distance et d'un dénivelé positif d'environ 60.00km et 1800 D + vous mènera au cœur de la forêt du Laoul.

B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « XC marathon»

Le XCM est une course qui s'effectue en **individuel**

Des points de contrôle intermédiaire, avec temps, ravitaillements et classement live, seront placés à divers endroits sur le parcours.

Le tracé du parcours sera disponible sur l'aire de départ/arrivée uniquement le jour de la course.

Le parcours sera balisé au minimum pour préserver les espaces naturels, balisage plus poussé pour avertir des différentes zones de danger (exemple : les traversées de routes, portions techniques etc). **Un GPS pouvant lire les traces GPX sera OBLIGATOIRE**. **Le tracé vous sera envoyé sous format GPX par mail la semaine précédente l'épreuve.**

Des commissaires se déplaceront aléatoirement sur le parcours afin de veiller au bon déroulement de l'épreuve. Un vélo « début de course » et un vélo « fin de course » encadreront les concurrents.

Abandon : En cas d'abandon durant l'épreuve (hors évacuation médicale), il est impératif de signaler dès que possible votre abandon par téléphone (le numéro vous sera communiqué au départ) et aussi aux points ravitaillement. Vous quittez la course et l'organisation n'est plus en charge de gérer vos effets personnels, votre sécurité et le retour à votre véhicule. **Il est formellement interdit de quitter la course sans avoir signalé ce fait à l'organisation.** Le non-respect de ce point de règlement entraînera une facturation forfaitaire de 50€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'Etat peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

C – Déroulement de la course :

L'heure de départ vous sera indiquée dans les jours précédents l'épreuve.
Les concurrents seront équipés d'une puce sur la plaque de cadre.

Sécurité : Les coureurs doivent, en tout temps respecter le Code de la route et les consignes des commissaires et/ou bénévoles sur le parcours. Nous n'avons pas l'exclusivité des routes, des chemins forestiers ni des sentiers. En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, **ou de composer directement le 15, 18 ou 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.** Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris héliportés. Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur. L'organisation complétera les consignes énoncées ci-dessus par des consignes orales au moment de l'épreuve.

Matériel obligatoire :

Individuel : casque, VTT en parfait état de marche (**VTTAE non autorisés**), tenue cycliste adéquate, couverture de survie, minimum 2 bidons ou équivalent à 1,5L, nourriture, téléphone portable chargé, nécessaire de réparation.

D - Respect de l'environnement et ravitaillement

Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement. Aucun rejet d'emballages ou de détritrus sur le parcours ne sera admis. Les coureurs pourront être ravitaillés tout au long du parcours de manière autonome. Le **non-respect** de l'environnement sera sanctionné par le jury, avec disqualification des concurrents concernés, lors de la mise en grille, chaque coureur devra présenter ses barres et gels sur lesquels il aura préalablement inscrit son numéro de dossard.

E – Ravitaillements, Réparation et aide extérieure :

- Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape.
- Des zones de ravitaillements sont prévues, les zones d'assistance techniques seront mises en place sur chaque ravitaillement, elles seront matérialisées par un panneau :
ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE
- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs.
- Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

- Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

F – Classements

Le temps réalisé, permettra d'établir le classement de chaque catégorie. Un titre et un maillot de « Champion du Monde VTT des Uniformes XCM » sera décerné aux catégories suivantes :

- Juniors Femmes
- Juniors Hommes
- Séniors Femmes
- Séniors Hommes
- Masters 1 Femmes
- Masters 2 Femmes
- Masters 1 Hommes
- Masters 2 Hommes
- Masters 3 Hommes
- Masters 4 Hommes
- Masters 5 Hommes

Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés.

Il n'y a pas de nombre de coureurs minimum par catégorie pour décerner le titre de « Champion du Monde VTT des Uniformes XCM 2024 ».

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'épreuve, mercredi 02 octobre 2024 à l'issue de l'épreuve (horaire sera précisé sur place) sur la place du Poulallé à ST MONTAN.

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que les concurrents doivent se présenter, en tenue cycliste (sauf cas de force majeure) et au complet (pour les équipes).**

Toute absence non autorisée par l'organisateur sera considérée comme abandon de titre, de récompense et entraînera un déclassement.



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT EQUIPES

A – Composition de l'équipe :

Équipe MIXTE :

(*Équipe nationale INTERDITE*)

- **4 à 8** concurrents (dont **1 femme minimum**)

Équipe HOMMES :

(*Équipe nationale INTERDITE*)

- **3 à 6** concurrents

B – Classement :

Pour être classées, les équipes devront participer à l'ensemble des épreuves (XCO et XCM).

Le classement se fera au cumul des temps de chaque épreuve :

- **Équipes mixte** seront pris en comptes les :
 - **3 meilleurs temps homme et le meilleur temps femme de l'équipe sur l'épreuve XCO**
 - **3 meilleurs temps homme et le meilleur temps femme de l'équipe sur l'épreuve XCM**
- **Équipes hommes** seront pris en compte :
 - **Les 3 meilleurs temps de l'équipe sur l'épreuve XCO**
 - **Les 3 meilleurs temps de l'équipe sur l'épreuve XCM**

Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

Il n'y a pas de nombre d'équipes minimum par catégorie pour décerner le titre de « Champion du Monde VTT des Uniformes par Equipe 2024 ».

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la dernière épreuve, mercredi 02 octobre 2024 (horaire sera précisé sur place) sur la place du Poulallé à ST MONTAN.

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que les concurrents doivent se présenter, en tenue cycliste (sauf cas de force majeure) et au complet (pour les équipes).**

Toute absence non autorisée par l'organisateur sera considérée comme abandon de titre, de récompense et entraînera un déclassement.